

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 février 2023

Délibération n°2023/028

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 53 Votants : 62 Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 27 février à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Primarette, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur [www.entre-bievretrhone.fr](http://www.entre-bievretrhone.fr)

Date de convocation du Conseil : 21 février 2023

### MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr FLAMANT Yann – Mme MONNERY Annie
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - Mr PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie Christine – Mr BOUSSARD Gérard - Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT BARTHELEMY	Mr BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine - Mr MERLIN Olivier
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mme CHOUCANE Aida

SAINT PRIM  
SAINT ROMAIN DE SURIEU  
SALAISE SUR SANNE

SONNAY  
VERNIOZ  
VILLE SOUS ANJOU

Mr CROS Michel  
M. MOUCHIROUD Robert  
Mr VIAL Gilles – Mme BUNIAZET Françoise - Mr AZZOPARDI  
Xavier  
Mr LHERMET Claude  
Mr REY Jean Marc  
Mr SATRE Luc

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN – Mr SOLMAZ Kenan pouvoir à Mme MONNERY Annie - Mr GARNIER Jacques pouvoir à Mr MERLIN Denis – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mr IMBLOT Jean Paul pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine - Mr RULLIERE Claude pouvoir à Mme LIBERO Marie France - Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mme BUNIAZET Françoise -

**EXCUSES** : Mr ANDRE Sébastien – Mr GIRARD Gabriel - Mr DARBON Thierry – Mme BATARAY Zerrin – Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



**OBJET : Sport : Indexation 2023 de la contribution financière forfaitaire prévue au contrat de DSP AQUALONE**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,
- Vu la convention de délégation de service public en date du 22 décembre 2017,
- Vu l'avenant n°1 du 28 décembre 2018 relatif au transfert de la convention de délégation de service public,
- Vu l'avenant n°2 du 16 novembre 2021 relatif à la prise en compte des mesures liées à la crise sanitaire de la Covid-19,
- Vu l'avenant n°3 du 22 décembre 2022 relatif aux indices électricité, gaz et au versement de la contribution forfaitaire,

Considérant que l'article 23 de la convention de DSP prévoit une clause d'indexation de la contribution financière forfaitaire versée par la collectivité à l'exploitant,

Considérant que pour tenir compte de la hausse des coûts de l'énergie l'avenant n°3 avait prévu un réajustement à la hausse de la contribution financière, ce qui correspondait à une indexation des prix de l'énergie,

Considérant le souhait de neutraliser, dans la formule d'indexation, l'évolution des indices d'électricité et du gaz,

Il est proposé que le coefficient d'indexation soit ramené à 1,113 au lieu de 1,24 prévu initialement.

La contribution financière pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 août 2023 sera de 389 597,33€.

**Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité de ses membres,**

**APPROUVE** les modalités de l'avenant n°4 à intervenir dans le cadre de la convention de délégation de service public, tel qu'annexé à la présente délibération,

**DIT** que le coefficient d'indexation est revu à la baisse à 1,1113 au lieu de 1,24 prévu initialement,

**DIT** que le versement de la contribution du début d'année sera effectué trimestriellement en mars 2023 et que les autres versements seront versés mensuellement,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant n°4 et tout document relatif à ce dossier,

**CHARGE** Madame la Présidente et Madame la Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la Présidente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme  
La Présidente,  
**Sylvie DEZARNAUD**